

REVUE ESPRIT juin 2021

« La Seine n'est pas à vendre

Forces et limites d'une association militante »

par

[Bernard Landau](#)

Président de l'association La Seine n'est pas à vendre, Bernard Landau est architecte voyer honoraire de la Ville de Paris, où il a notamment été sous-directeur de la coopération territoriale puis adjoint de la Directrice de l'Urbanisme entre 2002 et 2014. Chargé de cours à l'École d'Architecture de la Ville et des Territoire de Marne-la-Vallée pendant quinze ans, il est aujourd'hui responsable des universités d'été de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

[Gwenaël Querrien](#)

Architecte-urbaniste de formation et licenciée en philosophie, Gwenaël Querrien est aujourd'hui journaliste et critique d'architecture indépendante. Elle est membre de l'Association internationale des critiques d'art et de l'AJIBAT (association des journalistes de l'habitat et de la ville), ainsi que vice-présidente de l'association La Seine n'est pas à vendre. La Médaille des Publications de l'Académie d'architecture lui a été décernée en 2018.

[Jean-Jacques Terrin](#)

Jean-Jacques Terrin est architecte honoraire, professeur émérite, docteur en architecture et directeur de recherche. Associé au Lab'Urba (université Paris-Est), au LéaV (école d'architecture de Versailles) ainsi qu'au laboratoire GRif de la faculté de l'aménagement de l'université de Montréal, il effectue et publie des travaux sur l'évolution des processus de conception dans un objectif de développement durable. Il est également professeur associé au département d'architecture de l'université polytechnique de Tirana et expert auprès du programme européen Urbact.

Les berges de Seine sont soumises à d'importantes pressions foncières et économiques, ainsi qu'à des projets d'aménagement anarchiques, menés sans aucune concertation par les communes riveraines. L'association La Seine n'est pas à vendre lutte contre ces pressions en faisant reconnaître le rôle du fleuve dans la vie des Franciliens, notamment en matière de climat urbain.

Depuis trois ans, l'association La Seine n'est pas à vendre (LaSPAV) se bat pour que la vallée de la Seine et ses affluents – l'écosystème du bassin versant – soient reconnus comme un élément structurant des territoires, nécessitant de concilier préservation des grands paysages, développement économique et politiques environnementales¹. L'élément déclencheur de la création de notre association date de 2018, lorsque la Ville de Paris, présidant la consultation internationale « Reinventing Cities² » propose à des équipes d'investisseurs-promoteurs assistés d'architectes de construire trois « passerelles habitées » sur la Seine, dans Paris *intra-muros*. Contestant cette initiative rétrograde³, jamais débattue au

Conseil de Paris, différentes personnalités signent, le 7 février 2018 dans *Libération*, une tribune libre initiée par Bernard Landau, titrée « La Seine n'est pas à vendre ». Cette dernière questionne l'utilité de ces nouveaux ponts dans une capitale qui en est pourvue comme aucune autre au monde, alors que le territoire de la métropole en manque par ailleurs. Elle insiste sur l'absurdité de créer des activités commerciales surplombant le fleuve, portant atteinte à un paysage classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Précisons que l'appel à projets de « passerelles habitées » commerciales n'évoquait pas le rôle essentiel de couloir de ventilation et de fraîcheur que constituent le fleuve, ses îles et ses rives, dans les zones denses de l'agglomération.

La dynamique collective de cette tribune a favorisé les conditions d'une mobilisation de professionnels de la ville, d'universitaires et d'experts, engagés dans une action militante pour que la ville évolue dans l'intérêt général de ses habitants. Des convergences de points de vue ont émergé entre des personnes aux compétences et aux expériences professionnelles et politiques diverses, mais complémentaires. Quelques mois plus tard naissait l'association La Seine n'est pas à vendre. En novembre 2018, l'Unesco – des ponts projetés étant à la limite de la zone des berges inscrite au patrimoine mondial – réclamait la création d'une zone tampon élargissant de fait son périmètre classé dans Paris. Quant aux Voies navigables de France et au Port autonome, ils demandaient au gouvernement un avis du Conseil d'État sur le bien-fondé juridique de la procédure utilisée pour construire ces nouveaux ponts dans Paris. Soumise à cette fronde de poids, à laquelle s'est ajouté, en décembre 2019, l'avis défavorable du Conseil d'État pour non-respect des procédures de marchés publics, la municipalité a abandonné son projet⁴.

Un producteur d'alerte

L'association a ensuite dénoncé, dossiers à l'appui, deux autres projets parisiens issus de l'appel à projets « Réinventer la Seine⁵ ». Le premier, situé place Mazas (12^e arrondissement), sur les quais hauts au débouché du bassin de l'Arsenal, dessinait un ensemble immobilier, dont un bâtiment de logements de sept étages. Il prenait le contrepied du principe parisien de ne pas construire sur les trottoirs de la ville, qui plus est sur la promenade haute des bords de Seine, sauf à en démontrer le bien-fondé à l'issue d'une enquête publique. Le deuxième, niché entre la Maison de la radio et la Seine (16^e arrondissement), était une barrette de quatre étages pour un centre d'enseignement privé, toujours sur l'emprise publique des quais hauts, qui effacerait visuellement cet édifice emblématique du front de fleuve. Ces deux projets seront abandonnés par la Ville à la fin du printemps 2019. Pendant que nous lançons « *alerte sur alerte* », nous avons rapidement ressenti la nécessité de fonder nos actions militantes sur des connaissances approfondies. Nous avons donc mis en place, dès la fin de l'année 2018, un Conseil d'orientation (CO) regroupant une cinquantaine de personnes venues d'horizons divers : des professionnels de l'aménagement, des membres d'administrations concernées (services d'urbanisme, de l'eau, portuaires, etc.), des experts, des universitaires, etc. Quatre ateliers thématiques de LaSPAV ont suivi : « La Seine, entité vivante », avec comme thème central la reconnaissance du fleuve comme sujet de droit ; « Risques et résilience », où l'accent était mis sur l'évolution des risques avec le changement climatique, et sur les différentes façons de tenir compte de ces risques ; « La Seine et ses rives », dans lequel était dressée une cartographie des projets en rive de Seine dans le Grand Paris ; « Initiatives populaires et culturelles ». Après une année de travail commun, les retours de ces ateliers nous ont permis d'élaborer une sorte de cahier de doléances, suivi d'un Manifeste⁶ proposant une charte d'une dizaine de principes intangibles, à respecter pour tout projet sur la vallée de la Seine. Ce document est devenu le socle de nos

actions, grâce auxquelles les rencontres, échanges, débats, publications et conférences que nous organisons, ou auxquelles nous sommes invités, contribuent à la production progressive d'une vision partagée du fleuve dans la métropole. C'est un objectif majeur de l'association, qui pratique une sorte de lobbying pour une culture commune du rôle des fleuves, en échangeant avec tous les acteurs possibles, des institutionnels aux habitants en passant par les associations et les élus.

En 2019, la Ville de Paris a organisé un Atelier Seine pour afficher sa « *volonté de dialogue* » face aux mobilisations évoquées. Nous avons accepté d'y participer, tout en pressentant qu'il s'agirait d'un plaidoyer *pro domo* de la part des services municipaux. Nous y voyions en effet l'occasion d'insister en leur présence sur la nécessité pour la Ville d'élargir l'échelle de ses réflexions sur des projets touchant au fleuve et à ses rives, ainsi qu'aux communes et aux départements voisins, aux noms si évocateurs : le *Val-de-Marne*, la *Seine-Saint-Denis*, les *Hauts-de-Seine*. Nous en avons aussi profité pour diffuser et commenter nos publications, donc nos critiques et nos propositions, auprès de tous les participants (les services de la Ville, les Voies navigables de France, le Port de Paris, des architectes lauréats de « Réinventer la Seine », etc.). Notre discours critique a sûrement contribué à l'abandon des deux projets précités (Place Mazas et Maison de la radio).

Si nos premières mobilisations ont eu pour cadre l'espace parisien, nous avons veillé à œuvrer à ce que le débat sur la Seine, focalisé ces dernières années sur les seuls enjeux circulatoires, patrimoniaux et touristiques de la capitale, soit porté à l'échelle globale de la région parisienne et de ses 12 millions d'habitants⁷. La Région capitale, rendue illisible par la multiplicité d'institutions très spécialisées qui y prennent place et les rivalités d'acteurs (Paris, la métropole, la région, les départements, les intercommunalités, les communes), peine depuis quinze ans à trouver les arbitrages et les réponses politiques adaptées aux réalités et aux enjeux du xxi^e siècle, face au changement climatique en particulier. Or, sur le terrain, on constate que le fleuve est un vecteur fort pour débattre de nombreuses thématiques entre collectivités locales, associations, citoyens et institutions publiques. Lorsque nous parlons de la préservation de l'écosystème fluvial, nous insistons sur la nécessité de définir un cadre global, à la fois protecteur des bienfaits et prévenant les risques à l'échelle du bassin versant. Cet objectif, tout le monde l'approuve dans son principe mais personne ne le poursuit dans les faits. Rédigée à partir d'études réalisées par des professionnels reconnus⁸, et fondée sur les avis d'experts qualifiés, notre charte a été présentée et bien reçue lors de notre deuxième réunion publique sur « La Seine et le Grand Paris⁹ ». Et force est de constater – et c'est une excellente chose – que le grand paysage s'accommode fort bien des exigences de l'écosystème fluvial.

Le fleuve reste un levier économique

Les combats que nous menons, les débats que nous organisons mettent en avant des enjeux peu ou pas pris en compte par les élus responsables des plans locaux d'urbanisme, un personnel politique empreint de la culture des années 1980 et qui, malgré la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), fait apparaître des injonctions souvent contradictoires avec celles des récents plans climat-air-énergie territoriaux, supposés lutter contre le dérèglement climatique, et ceux des schémas régionaux de cohérence écologique qui ont créé les trames vertes et bleues pour préserver la biodiversité. Si « l'axe Seine¹⁰ », de Paris au Havre, est devenu un objectif stratégique pour l'État, le fleuve est toujours considéré comme un levier au service des seules stratégies économiques et des capacités de constructibilité et de densification des berges. Contrairement à ce qui se passe sur les littoraux maritimes ou sur les

rives des lacs, qui font l'objet d'attentions très particulières en matière d'environnement et de paysage¹¹, la pression foncière en bord de Seine et les voies rapides qui occupent encore majoritairement les rives coupent l'accès au fleuve, fractionnent le grand paysage et détruisent toute tentative de continuité ainsi que toute recherche d'identité, sans que s'impose en Île-de-France un plan régional ambitieux de reconquête et de renaturation des berges, d'aménagements piétonniers et de continuité des voies cyclables des berges. Notre action s'inscrit donc dans un contexte politique national qui commence à peine à questionner le rôle des fleuves et de leurs bassins versants face aux défis posés par les changements climatiques. Depuis quelques années déjà, des mouvements écologistes abordent ces problématiques, en France et à l'international, y compris en termes juridiques, comme le fait l'association Notre affaire à tous, qui cherche à défendre le principe des droits de la nature et à instituer le « *crime d'écocide* ». La reconnaissance de la nature, ou de façon plus limitée, des écosystèmes tels qu'un fleuve, une forêt, un lac, comme des sujets de droit, est déjà présente dans les législations ou même dans la constitution de plusieurs pays¹². En France cependant, faire reconnaître le rôle essentiel des fleuves comme couloirs de ventilation et rafraichisseurs des zones habitées est encore un combat. Certains thèmes commencent pourtant à émerger dans le débat politique, notamment grâce à la Convention citoyenne sur le climat réunie par le gouvernement, et qui s'est engagée bien au-delà des attentes : elle a demandé en particulier l'inscription dans la loi du crime d'écocide. Mais le projet de loi Climat-Résilience, actuellement en discussion à l'Assemblée, est très en retrait par rapport à ses conclusions puisqu'il ne prévoit qu'un « délit d'écocide », ce qui n'a guère de sens, même au niveau des mots. Heureusement, des mouvements citoyens, tels que le parlement de Loire¹³ et l'Appel du Rhône¹⁴, la coordination Eau Île-de-France¹⁵, l'association d'élus La Seine en partage¹⁶, et diverses associations ayant des préoccupations environnementales, font avancer le débat. C'est dans ce vaste mouvement que nous nous inscrivons, ancrés sur le territoire du bassin versant de la Seine¹⁷.

Des pressions foncières sur les bords de Seine

Après ses premiers succès d'estime, LaSPAV a rapidement élargi son champ d'action hors de Paris. Nous avons tout d'abord observé la façon dont les vastes mutations territoriales de la métropole parisienne se traduisaient sur les rives du fleuve. Nous avons ébauché une cartographie recensant les projets en cours et à l'étude, les réserves foncières, les carrières, les zones industrielles mutables, en nous appuyant sur des données produites par les agences d'urbanisme¹⁸. Nous avons ainsi pu constater que la pression foncière sur les bords de Seine dans l'agglomération parisienne est du même ordre de grandeur que celle autour des soixante-huit gares du réseau de métro du Grand Paris : potentiellement plus de 11 millions de m² de planchers (données de 2019). Face à ce constat, nous nous sommes penchés sur des projets d'envergure, en aval et en amont de Paris. Avec vingt-cinq autres associations et fédérations, nous nous sommes mobilisés pour dénoncer le projet de construction de 130 000 m² de bureaux sur l'Île Seguin, à Boulogne-Billancourt. Nous avons alors découvert avec effarement que l'enjeu majeur de ce projet pour la SPL Boulogne Rives de Seine, l'aménageur des 74 hectares des anciens terrains Renault, est manifestement d'équilibrer le bilan financier d'une ZAC en chantier depuis dix-sept ans, alors que le parc de bureaux dans ce secteur est pléthorique. Cette révélation reçut un écho régional favorable en raison du caractère symbolique et emblématique des anciennes usines Renault dans la mémoire sociale et ouvrière française. Mobilisées lors des enquêtes publiques de l'été 2020, les vingt-sept associations ont coproduit et signé en octobre la *Déclaration de l'Île Seguin*, qui s'oppose à la délivrance de permis de construire des bureaux sur l'île, un permis néanmoins accordé le 5 novembre 2020 par la mairie de Boulogne, ce qui nous a conduits à déposer des recours en

justice. Notre *Déclaration* propose de « *renaturer* » une part importante des 11,5 hectares de l'île. Cette démarche sur l'île Seguin est un premier jalon pour faire reconnaître le statut singulier des îles des boucles de la Seine-Aval comme parties intégrantes du couloir de ventilation et de rafraîchissement qu'est le fleuve, et comme éléments majeurs d'un paysage fluvial remarquable, mais insuffisamment protégé. Nous constatons d'ailleurs que, lors de la campagne en cours pour les prochaines élections régionales, la Seine s'invite timidement au débat, plusieurs candidats en Île-de-France l'évoquant dans leurs programmes, et certains se rendant même sur l'île Seguin en mars dernier, pour aller à la rencontre des signataires de la *Déclaration*.

Des projets d'aménagement anarchiques

L'autre bataille dans laquelle nous sommes engagés, en amont cette fois-ci de Paris, porte sur l'analyse de la mutation des territoires situés entre le boulevard périphérique et la confluence Seine-Marne. Qu'observe-t-on ? Chaque ville y mène depuis dix ans des projets d'aménagement sans aucune concertation avec les collectivités limitrophes. Sur la rive gauche, autour de l'échangeur du Boulevard périphérique de la porte d'Ivry – situé sur le territoire parisien – est en train de s'ériger, sur 3,5 hectares en bord de Seine, un quartier de tours de 100 à 180 mètres de haut (le projet Bruneseau), alors qu'à Ivry, à 800 mètres de la limite administrative entre les deux villes, 140 hectares de friches font actuellement l'objet d'un aménagement majeur. Ces deux projets contigus se développent sans coordination ni vision partagée, pas plus d'ailleurs qu'avec le grand projet des Ardoines en bord de Seine, à Vitry. Sur la rive droite, le projet parisien de Bercy-Charenton est très contesté et est actuellement remis à plat. Seulement à deux cents mètres de là, de l'autre côté de l'échangeur de la porte de Bercy, la commune de Charenton travaille de son côté à la conversion d'entrepôts de la SNCF, afin de construire un nouveau quartier dont le point culminant sera une tour de bureaux de 200 mètres. Ici aussi, on note l'absence d'harmonisation avec ce qui est entrepris dans la ville voisine. LaSPAV dénonce ces projets situés sur les rives du fleuve, qui illustrent les limites et les incohérences de politiques locales menées au coup par coup.

LaSPAV ne peut évidemment pas traiter seule les sujets qu'elle soulève, même si elle constitue des dossiers solides. Nous restons d'abord des lanceurs d'alerte, des animateurs de lutte et de mobilisations citoyennes, participant aux réseaux émergents qui ont des approches similaires vis-à-vis d'autres fleuves en France et à l'étranger. Nous fonctionnons comme un *think tank*, sur un objet, la Seine, mal pris en compte par les établissements publics de l'État à cause de la trop grande fragmentation de leurs missions et de la faiblesse de leurs dotations – nous pensons notamment aux Voies navigables de France et à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie¹⁹.

Quel débat démocratique ?

Notre constat de ce déni de la réalité du rôle majeur du fleuve dans la vie de la Région-capitale – un rôle à la fois historique, géographique, économique et social, écologique et climatique – nous incite à renforcer nos actions sur le terrain, à fédérer les associations locales sur ces combats, même si on peut s'interroger sur la légitimité et la place du monde associatif dans une démocratie représentative française déficiente. Les intérêts immédiats, la plupart du temps financiers et électoraux, dominent encore trop puissamment la vie politique, et ce à tous les niveaux. De plus, le débat démocratique ne se déroule pas à armes égales, à commencer par l'actuelle procédure des enquêtes publiques, complexes et hermétiques pour la grande majorité dudit public, ouvertes à des dates contestables (parfois en plein été) et dont les avis,

rendus par les commissaires enquêteurs, restent dans la grande majorité des cas d'une extrême prudence, les quelques réserves émises n'ayant pas de portée juridique contraignante. Les associations sont, dans ces conditions, contraintes de se lancer dans des procédures très encadrées, ou dans des recours qui exigent un haut niveau d'expertise technique et juridique ainsi que des moyens financiers dont elles disposent rarement, d'où l'importance de mobilisations conjointes.

Notre positionnement se situe, au bout du compte, dans le sillage d'une dynamique qui trouve ses origines dans les luttes urbaines des années 1970 et dans les mobilisations écologiques qui ont pris le relais depuis plus de trente ans dans le contexte mondial du réchauffement climatique et de l'épuisement des ressources de la planète. Nous sommes évidemment conscients que ces luttes, et les dynamiques collectives qui les ont portées, n'ont pas renouvelé efficacement les grands principes d'aménagement du territoire, et que les jeux d'acteurs sont trop souvent régis par une culture du conflit qui n'a guère évolué. Sur le terrain, la démocratie participative aux multiples facettes pratiquée par des maires plus ou moins volontaires, selon les alliances entre partis au sein des exécutifs, surfe sur les enjeux écologiques portés par le mouvement associatif. Ils restent le plus souvent motivés par une recherche de consensus, voire de récupération et de désamorçage des mobilisations. Dans certaines situations, l'*empowerment*²⁰ des citoyens peut refléter la défense d'intérêts particuliers (voir le phénomène NIMBY).

En définitive, nos combats butent sur les questions de gouvernance territoriale, dont celle de la métropole du Grand Paris, sans doute remise aux échéances post-élections présidentielles. Nous pensons que des institutions plus transversales et visionnaires, capables de réfléchir à différentes échelles territoriales, sont nécessaires pour gérer des questions aussi vitales et complexes que celle des fleuves. La création d'un Conservatoire National des Fleuves – comme il existe un Conservatoire du littoral – pourrait fournir l'institution nécessaire à la prise en compte des fleuves et de leurs bassins versants, autrement dit un point d'appui majeur pour une véritable stratégie de transition écologique de l'aménagement du territoire français innervé par ses quatre grands fleuves.

- 1. Sur nos luttes, nos tribunes, nos dossiers, nos publications, etc., on pourra consulter le site internet de La Seine n'est pas à vendre, accessible à l'adresse suivante : <https://www.laseinenestpasavendre.com/>.
- 2. « Reinventing Cities » est une consultation internationale lancée fin 2017 par le C40 (sorte de club pour le climat réunissant 40 grandes villes du monde) et dix-huit grandes villes, sur quarante-neuf sites, pour proposer des projets ayant pour objectif l'innovation, le zéro carbone et la résilience du développement urbain.
- 3. La Seine avait jadis été enserrée dans des constructions, y compris sur les ponts mais, depuis François I^{er}, les gouvernants avaient œuvré pour s'en débarrasser afin d'assainir le fleuve et ses berges.
- 4. Une vingtaine de groupements d'investisseurs-architectes avaient remis des propositions qui ne seront finalement jamais examinées.
- 5. Cet appel à projet est une déclinaison sur la Seine de la collection des appels à projets urbains innovants (APUI) « Réinventer Paris », « La Métropole », « Les Sous-Sols », lancés entre 2015 et 2019 en région parisienne. Sur les douze projets parisiens portant sur la Seine, deux seront réalisés.
- 6. Accessible [ici](#).
- 7. L'organisation administrative de la Région capitale est devenue un millefeuille incompréhensible : une région de plus de 12 millions d'habitants pour 1 300

communes, avec un budget de 5 milliards d'euros et huit départements, dont Paris ; une métropole du Grand Paris, créée en 2016, comptant 7 millions d'habitants, avec un budget de 70 millions d'euros, regroupant 138 communes, redécoupée en douze établissements publics territoriaux d'environ 350 000 habitants chacun, excepté Paris qui en compte 2,2 millions, pour un budget de 9 milliards d'euros.

- 8. Cf. par ex. Alexandre Chemetoff, *Le Méandre de l'île Seguin*, bureau des paysages, 1990, ou les études du Conseil général du 92 sur « Les enjeux de la Seine et de ses berges » (2004).
- 9. Réunion publique du 9 janvier 2020 à la salle Jean Dame, dans le 2^e arrondissement de Paris.
- 10. L' « axe-Seine » désigne la politique développée par l'État et les villes de Paris, de Rouen et du Havre évoquée lors de la séance du 29 janvier 2020 de LaSPAV (« La Seine dans le Grand Paris [Épisode 2] »). Cf. la proposition d'Antoine GRUMBACH de 2009 sur l'avenir de la métropole parisienne et la fusion dans Haropa, en juin 2021, des ports du Havre, de Rouen et de Paris.
- 11. Loi littoral du 3 janvier 1986, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres de 1975, etc.
- 12. Le statut de « personnalité juridique » d'écosystèmes (fleuve, lac, forêt, etc.) existe déjà dans différents pays – Nouvelle-Zélande, Inde (le Gange), Tibet, Colombie, Équateur, États-Unis, Canada – pour mieux les protéger des diverses prédatations humaines.
- 13. Le projet « Parlement de Loire », porté depuis octobre 2019 par le POLAU-pôle arts & urbanisme, est conçu comme un processus visant à la reconnaissance juridique d'une entité non-humaine : la Loire.
- 14. Porté par l'association id-eau, mobilisation citoyenne et transnationale pour demander la reconnaissance d'une personnalité juridique au Rhône.
- 15. Créée en 2008, l'association Coordination Eau Île-de-France réunit citoyens, associations et collectivités autour de l'eau en Île-de-France, dans toutes ses dimensions : sociale, environnementale, économique, juridique, sanitaire, culturelle.
- 16. En 2001, plusieurs élus franciliens riverains de la Seine, convaincus que le fleuve, tout oublié qu'il fut, formait toujours une véritable « communauté humaine » et pouvait apporter de nombreux avantages à ses riverains pour peu qu'on le remette « à l'ordre du jour », décidèrent de former l'association La Seine en Partage, aujourd'hui La Seine en Partage et ses Affluents. L'association édite la revue *Au fil de la Seine*.
- 17. Voir le texte d'orientation de notre association,, accessible à l'adresse suivante : <https://www.laseinenestpasavendre.com/copie-de-presentations-reunions>.
- 18. L'Atelier parisien d'urbanisme et l'Institut Paris Région.
- 19. Les six agences de l'eau instituées par la loi sur l'eau de 1964 veillent, à l'échelle de leur bassin versant, à une utilisation rationnelle des ressources en eau, tout en s'engageant dans la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques. Elles sont chargées de la coordination du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui en découlent.
- 20. « *Rendre plus visibles les initiatives qui permettent aux citoyens de développer leur pouvoir d'agir, développer de telles initiatives par un appui aux acteurs de terrain, promouvoir le pouvoir d'agir des citoyens comme levier indispensable dans la construction du bien commun.* », Collectif Pouvoir d'agir, « Lettre ouverte "Valoriser la capacité citoyenne des quartiers populaires" », cité dans Marie-Hélène Bacqué, et Carole Biewener, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, 2013/3, p. 25-32.